

Direction Générale des Services

Mont Saint-Aignan, le 25 janvier 2021.

Affaire suivie par :

Terence BASSET

Camille BRUNI

☎ 06.20.35.24.42

06.22.05.10.95

✉ camille.bruni@univ-rouen.fr

terence.basset@univ-rouen.fr

Le président de l'université

À

DAC

DC

DSAG

Objet: Covid19 – interdiction des déplacements à l'international.

Madame, monsieur,

La circulation active du virus dans le monde entier et l'apparition de variants très contagieux nous oblige à appliquer le principe de précaution comme le rappelle le gouvernement sur les sites officiels :

« Une stricte limitation des déplacements s'impose pour ralentir la progression de l'épidémie dans le monde, du fait de la circulation très active du virus de COVID-19 et de ses variants (les chiffres de la pandémie peuvent être consultés sur le site du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies). Dès lors, tout déplacement international - depuis l'étranger vers la France et de France vers l'étranger - est totalement et strictement déconseillé jusqu'à nouvel ordre »

source : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/article/coronavirus-covid-19-24-janvier-2021>

Dans ce cadre, **l'ensemble des mobilités internationales professionnelles, d'études et de stages, sortantes et entrantes, géré par l'Université de Rouen Normandie est suspendu jusqu'au 30 avril 2021**, y compris à destination ou en provenance des régions d'outre-mer.

Nous sommes conscients du désagrément occasionné sur votre travail ou les formations.

Vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous prie d'agréer, madame, monsieur, mes salutations distinguées.

Le président de l'Université
de Rouen Normandie,


Loël ALEXANDRE